



Information générale relative à la protection des données à caractère personnel du patient

A travers le présent document, le Beau Vallon entend vous fournir des informations claires et précises concernant le traitement de vos données à caractère personnel, le fondement juridique de ce traitement, vos droits et la procédure à mettre en œuvre en cas de violation des données. L'objectif est de vous fournir l'assurance que la protection et la gestion de vos données se fera de manière adéquate et responsable dans le respect des dispositions légales en vigueur¹.

Quelles sont les données à caractère personnel traitées ?

Le Beau Vallon a l'obligation de tenir et de gérer un **dossier médical patient** complet à votre nom (conformément à la loi sur les hôpitaux).

Le dossier médical est composé de plusieurs sections :

- Les données d'identification (nom, prénom, coordonnées de contact, photo, ...)
- Les informations psychiatriques ;
- Les informations (para-)médicales (antécédents familiaux et personnels, les données de consultations et hospitalisations antérieures, historique des pathologies, liste des problèmes tels que les allergies, ...)
- Les informations socio-administratives (gestion des accompagnants, ...)
- Les informations financières (facturation, courriers et documents échangés avec le patient, organismes tels que mutuelles et/ou les assureurs, ...).

Qui traite vos données à caractère personnel ?

Le Beau Vallon est juridiquement responsable du traitement de vos données à caractère personnel.

Le Beau Vallon s'engage, dans ce cadre, à mettre en œuvre une **politique** et des **mesures de sécurité** appropriées en matière de protection des données.

Le Beau Vallon peut faire appel à des sous-traitants dans le cadre de traitements décentralisés de données. Ceux-ci sont soumis à la confidentialité et agissent sur instruction et au bénéfice du Beau Vallon.

¹ Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.



A quelles fins vos données à caractère personnel sont-elles traitées ?

La finalité principale est la collecte et la gestion d'informations dans le cadre de la prise en charge thérapeutique, des soins et du suivi administratif, financier et social des patients.

De manière plus précise, les traitements de données à caractère personnel permettent, au bénéfice des patients et accompagnants éventuels :

- La prise en charge médicale et paramédicale ;
- La prise en charge administrative et financière ;
- La prise en charge sociale ;
- L'échange au travers du réseau de soins coordonnés - Réseau Santé Wallon (avec votre consentement) ;
- L'utilisation de vos données de façon codée ou anonymisée dans le cadre de missions d'enseignement et recherche ;
- L'enregistrement du résumé psychiatrique minimum (RPM) ;
- Les échanges avec les organes assureurs et les mutuelles ;
- La tenue des registres officiels.

Quels sont vos droits ?

L'objectif, conformément à la législation, est de vous assurer l'exercice d'un meilleur contrôle sur les données à caractère personnel qui sont traitées.

Droit	Explication
<i>Information</i>	<p>C'est l'objet du présent document, lequel vous informe sur les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">- L'identité de celui qui traite les données à caractère personnel ;- La/les raison(s) pour laquelle/lesquelles chaque traitement est effectué ;- Les destinataires des données (suivant les besoins : organismes assureurs, pharmaciens, professionnels de santé participant à la prise en charge à domicile et autres transferts vers des autorités compétentes) ;- Les transferts de données vers l'étranger (par exemple dans le cas où vous disposez d'un médecin à l'étranger auquel il faut transmettre des informations) ;- Les catégories de données traitées ;- La durée de conservation des données ;- Dans certains cas, le droit à la portabilité de certaines données.- Le droit d'introduire une éventuelle réclamation auprès de l'autorité de contrôle. <p>En cas de requête à ce sujet, le Beau Vallon veillera à répondre à votre demande dans un délai de maximum 1 mois avec possibilité de prolonger ce délai de 2 mois en fonction de la complexité de la demande.</p>



<i>Accès</i>	Vous avez le droit de prendre connaissance et éventuellement de demander une copie de vos données personnelles traitées. La consultation par un patient de son dossier médical est toutefois soumise à une restriction importante. En vertu de la loi sur les droits des patients, un patient jouit d'un droit à une consultation directe de son dossier, sauf des notes personnelles du prestataire de soins, des données relatives aux tiers et de celles pour lesquelles le prestataire de soins invoque l'exception thérapeutique. Par ailleurs, en ce qui concerne la consultation de données récemment ajoutées, l'exercice du droit à la consultation peut être repoussé de 15 jours au maximum à compter de la date d'ajout afin de donner au médecin l'opportunité de discuter d'abord de ces données directement avec le patient.
<i>Rectification</i>	Si certains types de données (telles les données d'identification) sont inexactes ou incomplètes, vous pouvez demander à les compléter ou les rectifier . Cette demande peut être introduite auprès du service médiation ou auprès du médecin responsable.
<i>Effacement</i>	Il est possible pour vous de demander la suppression de certaines données . Toutefois, légalement, le Beau Vallon a l'obligation légale de conserver votre dossier médical et les informations qui s'y trouvent au minimum pour une durée de 30 années à dater de votre dernier contact.
<i>Limitation du traitement</i>	Dans certains cas spécifiques, vos données vont être bloquées (conservées uniquement) en attendant que les circonstances qui ont provoqué la limitation soient résolues : <ul style="list-style-type: none">• Vous contestez l'exactitude des données et le Beau Vallon a besoin de temps pour procéder à leur vérification• Vous demandez une certaine limitation de leur utilisation• Vous vous opposez au traitement
<i>Opposition</i>	Vous pouvez à tout moment vous opposer à l'utilisation de vos données à des fins de prospection et de profilage (par exemple l'envoi de newsletters). Dans le cas d'espèce, le Beau Vallon n'effectue pas ce type de traitement.
<i>Portabilité</i>	Vous pouvez demander de recevoir toutes les données fournies par vous au Beau Vallon (dans un format structuré, lisible par une machine et couramment utilisé) et de les transférer ou les faire transférer directement lorsque cela est techniquement possible dans une autre institution. Dans ce cadre, le Beau Vallon privilégie le transfert du dossier médical par le biais du Réseau Santé Wallon qui permet l'échange électronique de documents médicaux entre prestataires de soins intervenant pour la même personne concernée à condition qu'un lien thérapeutique soit établi.



Quelles sont les modalités encadrant le traitement des données ?

Les membres du personnel du Beau Vallon et collaborateurs externes ont accepté le règlement de confidentialité, par lequel ils s'engagent notamment à respecter le cadre légal et déontologique y afférant. Dans le cadre de leurs missions, ils peuvent accéder en tout ou partie à votre dossier, selon leurs profils métiers, au moyen de connexions sécurisées. Le dispositif se compose notamment d'une identification individuelle et d'une traçabilité nominative, mécanismes qui ont vocation à les responsabiliser devant leurs actions.

Les données sont stockées dans le centre de données du Beau Vallon (appliquant au mieux les recommandations HIPAA et la norme ISO27000). Si des données devaient être hébergées, cela vous sera spécifiquement mentionné.

Le dossier médical et son contenu doit être conservé par le Beau Vallon au minimum 30 ans après le dernier contact avec le patient².

Comment sont gérées les éventuelles violations de vos données ?

Toute personne constatant une violation, une fuite ou perte de données à caractère personnel est invitée à en avertir le Beau Vallon (ainsi que son délégué à la protection des données) le plus rapidement possible, en fournissant un maximum d'informations (faits, circonstances, ...).

Le Beau Vallon fera le nécessaire pour notifier la violation en question à l'Autorité de Contrôle dans les 72 heures après en avoir pris connaissance, à moins que la violation ne présente pas un risque élevé pour les droits et libertés du patient. Lorsque la violation présente un risque élevé pour les droits et libertés des personnes concernées, ces dernières seront immédiatement informées du risque, des faits et des mesures prises pour remédier ou atténuer le risque ou la violation.

Pour plus d'informations sur la protection de vos données personnelles

Toute personne concernée peut prendre contact avec le **délégué à la protection des données (DPO)** désigné au sein du Beau Vallon à l'adresse : dpo@beauvallon.be.

Le DPO est chargé d'informer et de conseiller le Beau Vallon dans le cadre de sa mission de mise en œuvre du règlement susmentionné. Il contrôle également le respect des dispositions légales relatives à la protection de vos données.

Le DPO coopère avec l'Autorité de Contrôle nationale et agit de manière indépendante.

² Art. 1 §3 de l'Arrêté Royal du 3 mai 1999 déterminant les conditions générales minimales auxquelles le dossier médical, visé à l'article 15 de la loi sur les hôpitaux, coordonnée le 7 août 1987, doit répondre.